

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue le troisième jour de mai deux mil onze (2011-05-03), à la salle du Conseil, à la vingtième heure (20h00), sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :

Monsieur René-Charles Paquin, conseiller au poste numéro un
Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux
Monsieur Ghislain Bellemare, conseiller au poste numéro trois
Monsieur Yves Lessard, conseiller au poste numéro quatre
Madame Jacinthe Bourgeois, conseillère au poste numéro cinq
Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six

Formant quorum.

Et Diane Faucher, Directrice générale et Secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

PRIÈRE D'USAGE.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Réjean Carle, maire, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

97/05/11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item « varia » ouvert;

98/05/11

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

De la session ordinaire du 04/04/11

Chacun des membres du Conseil municipal déclare avoir lu le procès-verbal ci-haut énuméré;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce Conseil approuve le procès-verbal et de la séance ordinaire du 4 avril 2011, tel que rédigé, chacun des membres de ce Conseil en ayant reçu copie;

INFORMATIONS DU MAIRE

- Procès verbaux de la MRC et de la Régie d'aqueduc
- Retour à la normale de consommation en eau potable, consommation inférieure à 2010;
- La régie de gestion des déchets de la Mauricie nous informe sur l'avancement du dossier Savoura.
- Formation offerte en éthique et déontologie :
je dois inscrire tous les élus pour le 15 octobre à Yamachiche.

98A/05/11

APPROBATION DES COMPTES

PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce Conseil approuve :

- la liste des déboursés au 4 avril 2011, d'un montant de quarante mille six cent cinquante dollars et dix-huit cents (40 650.18\$) des chèques #5056 à #5074;
- la liste des comptes à payer 4 avril 2011 d'un montant de dix mille deux cent six dollars et une cent (10 206.01\$) du chèque #5075 au chèque #5105;

que les paiements en soient autorisés et ratifiés.

COMPTES SOUMIS : COMPTE SALAIRE

Solution en ligne Desjardins – dépôt direct :

Salaires périodes finissant : 2011/04/09 au 2011/04/23

TOTAL : 13 824.73\$

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

RAPPORT DES COMITÉS :

- Monsieur René-Charles Paquin nous mentionne qu'une pratique de pompiers a eu lieu sur les terrains de l'école Rinfret.
- Madame Bourgeois nous informe qu'un comité a été formé à la corporation du Parc des Chutes de Sainte-Ursule afin d'évaluer les coûts de rénovation pour les différentes infrastructures sur le site du Parc.

Elle ajoute que la vente de garage organisée par le CADU aura lieu samedi 21 mai prochain. Une invitation à tous les citoyens sera transmise par le biais d'un feuillet spécial.

Elle mentionne que le président du CADU, Pierre Baril, a discuté, lors du « salon de l'Habitation » qui s'est tenu à Louiseville, avec quelqu'un qui faisait des vidéos aériens au moyen d'un petit avion téléguidé. Il suggère d'adopter ce projet pour faire une vidéo de notre territoire municipal.

Elle dit que le comité du Festival Ste-Ursule se prépare pour le lancement de la programmation de l'édition 2011.

99/05/11

FESTIVAL STE-URSULE – TARIF SPÉCIAL POUR LES URSULOIS

CONSIDÉRANT QUE le comité du Festival de Ste-Ursule organise un événement country du 12 au 17 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité offrent des billets à prix forfaitaire pour toute la durée de l'événement ainsi que des billets par journée distincte;

CONSIDÉRANT QU'ils ont décidés d'offrir des billets à prix spéciaux pour les résidents de la municipalité de Sainte-Ursule;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le Conseil municipal de Sainte-Ursule accorde un soutien financier de vingt dollars (20\$) par billet, jusqu'à un montant maximal de mille dollars (1000\$) au comité du Festival de Ste-Ursule en compensation de l'achat de billets par les citoyens de Sainte-Ursule;

Que cette dépense soit payée à même le budget « subvention à des OBSL »;

100/05/11

PROJET DE VIDÉO PAR AVION TÉLÉGUIDÉ

CONSIDÉRANT le projet soumis au CADU par son président, Pierre Baril, de faire une vidéo aérienne de notre territoire municipal; laquelle pourrait être présentée au cours des événements du 175^{ième} de Sainte-Ursule;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Jacinthe Bourgeois mentionne l'intérêt des membres du CADU pour la réalisation de ce projet évalué entre 400 et 500 dollars et la possibilité d'une participation financière de la part de l'organisme;

Discussion sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du Conseil municipal de Sainte-Ursule approuve ce projet d'une vidéo aérienne de notre territoire municipal, qui serait faite à partir d'un avion téléguidé;

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour la réalisation de ce projet;

101/05/11

INAUGURATION DU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule inaugurera le centre des loisirs, réaménagé à l'été 2010, dimanche 22 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut préparer une réception civique pour souligner l'événement;

Discussion sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

**PROPOSITION DE madame Sylvie Béland :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le Conseil municipal autorise le service d'un vin d'entrée, la préparation d'un buffet froid comprenant sandwich, salades et crudités, ainsi que l'achat de boissons gazeuses dans le cadre de la réception civique organisée pour l'inauguration du centre des loisirs;

QUE cette dépense soit payée à même le budget d'organisation des loisirs;

102/05/11

PROJET TABLEAU INDICATEUR – TERRAIN LOISIR

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement du centre des loisirs a été complété à l'automne dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y manque un élément complémentaire qui amènerait une « plus-value » au terrain de balle, c'est-à-dire, un tableau indicateur électronique;

CONSIDÉRANT QUE le Maire a déjà fait des approches auprès de fournisseurs locaux qui seraient prêts à apporter leur contribution financière pour l'achat de cet équipement;

**EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule mandate le Maire Réjean Carle et la conseillère Sylvie Béland à préparer et présenter, lors d'une prochaine réunion de ce Conseil, un dossier incluant les coûts et les commandites, en vue de l'acquisition d'un tableau indicateur électronique pour le terrain de balle;

103/05/11

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire Réjean Carle;

**EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charette :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le Conseil municipal nomme monsieur René-Charles Paquin, conseiller au poste numéro un, en tant que maire suppléant, et ce, pour les mois de mai à octobre 2011 inclusivement;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur René-Charles Paquin à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Ursule, tous les documents et effets bancaires, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire Réjean Carle;

104/05/11

MANDAT PRÉPARATION APPELS D'OFFRES POUR PLANS ET DEVIS – MINI CENTRALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule a été acceptée dans le cadre du programme d'achat d'électricité par Hydro-Québec pour les centrales de 25MW et moins;

CONSIDÉRANT QU'elle veut construire une centrale hydroélectrique d'une puissance de 1,8MW sur la rivière Maskinongé, sur le site du Parc des Chutes de Sainte-Ursule;

CONSIDÉRANT QUE des études sont déjà réalisées ainsi qu'une maquette 3D numérique;

CONSIDÉRANT QU'il faut faire des plans et devis pour fins de construction;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière demande l'assistance d'un professionnel pour la préparation des cahiers de charges et documents d'appels d'offres, étant donné qu'elle n'a pas les compétences requises pour élaborer des documents techniques spécifiques à l'hydroélectricité;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur Yves Lessard :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si, ici, au long rédigé;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à requérir les services de monsieur Pierre Éthier, ingénieur, de la firme EXP.COM (anciennement Teknika HBA) de Joliette, afin d'élaborer les cahiers de charges et documents d'appels d'offres requis dans le cadre du projet de construction de la centrale hydroélectrique;

105/05/11

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée pour l'embauche d'un journalier;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations faites par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le Conseil municipal accepte les recommandations des membres du comité de sélection composé de messieurs Louis Gagnon, Ghislain Bellemare et madame Jacinthe Bourgeois et embauchent monsieur Steve Lessard en tant que journalier;

Que l'échelle salariale proposée par le maire Réjean Carle soit acceptée et appliquée pour Steve Lessard pour un horaire de 40heures par semaine;

106/05/11

MAINTIEN EN EMPLOI DE YVES TURNER

CONSIDÉRANT QUE l'embauche du nouveau journalier Steve Lessard demande une constante supervision de la part d'un membre du personnel déjà en place et habitué avec les différentes tâches à exécuter;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal Louis Gagnon demande à ce Conseil l'autorisation pour retenir les services du journalier Yves Turner pour une période supplémentaire de deux (2) semaines, afin de pouvoir assurer la supervision constante du nouveau journalier Steve Lessard;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal accepte que les services du journalier Yves Turner soient retenus pour une période supplémentaire de deux (2) semaines, afin de pouvoir assurer la supervision constante du nouveau journalier Steve Lessard, et ce, aux mêmes conditions salariales qu'il a présentement;

107/05/11

RENOUVELLEMENT ADHÉSION TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports accorde de l'aide financière à l'organisme Transport Adapté du Comté de Maskinongé par le biais de son programme d'aide au transport adapté pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE le versement de cette subvention est conditionnel à l'adhésion des municipalités à ce service;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs Ursulois et Ursuloises utilisent régulièrement ce service adapté;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule adhère au service offert par l'organisme Transport Adapté du Comté de Maskinongé pour l'année 2011;

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule s'engage à verser sa participation qui s'élève à 2.00\$ per capita, pour un total de 2754\$;

QUE cette dépense soit payée à même le budget prévu du fonds d'administration;

108/05/11

AUTORISATION À ST-JUSTIN – ENTRETIEN HIVER 2011-12
ROUTE GÉRIN

CONSIDÉRANT QUE la route Gérin, située en partie sur le territoire de la municipalité de Sainte-Ursule et en partie sur le territoire de la municipalité de Saint-Justin, est une route dont l'entretien est de la responsabilité du ministère des Transport du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien d'hiver de ladite route s'est terminé à la fin de la saison 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui avait ledit contrat avec le MTQ est le même qui fait l'entretien des chemins d'hiver des routes locales de St-Justin et Ste-Ursule, soit « Transport J.M.V. Lessard inc. »;

CONSIDÉRANT QUE le contrat dudit entrepreneur avec la municipalité de St-Justin se termine à la fin de la saison 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a demandé à la municipalité de Saint-Justin d'entretenir, au nom du MTQ, la portion Ste-Ursule de la route Gérin pour la saison hiver 2011-12;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charette :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si, ici, au long rédigé;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule autorise la municipalité de Saint-Justin à entretenir la portion Sainte-Ursule de la route Gérin – de la responsabilité du ministère des Transports – et ce, pour la saison hiver 2011-2012;

109/05/11

MISE EN DEMEURE – REVENDICATION DROITS D’AUTEURS

ATTENDU QUE madame Rollande Bellemare, es qualité de liquidatrice de la succession de feu Lucien Bellemare, a autorisé la Municipalité à reproduire, pour une nouvelle édition, le livre intitulé « Les débuts de Sainte-Ursule » et « Le recueil des annexes », le tout le 3 janvier 2011;

ATTENDU QUE le 4 avril 2011, la Municipalité de Sainte-Ursule recevait une mise en demeure des procureurs de madame Claire Lambert, laquelle réclame la reconnaissance de co-auteur pour le livre ci-avant mentionné;

ATTENDU QUE sur recommandation de nos procureurs, les copies en circulation des livres concernés ont été retirées et placées sous scellé dans le bureau de la directrice générale;

ATTENDU QUE la détermination des droits d’auteur relatifs à cette œuvre doit être établie entre la succession de Lucien Bellemare et madame Claire Lambert;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Béland;
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule retire de la circulation tous les exemplaire des volumes « Les débuts de Sainte-Ursule » et « Le recueil des annexes » qui sont en sa possession, et que ceux-ci soient conservés sous scellé dans le bureau de la directrice générale jusqu’à nouvel ordre;

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule avise, par le biais de ses procureurs, le procureur de madame Claire Lambert, qu’elle attendra l’issue du litige entre Madame Lambert et la succession de Lucien Bellemare avant de remettre en circulation les exemplaires des livres ci-avant mentionnés et/ou donner suite à l’autorisation de reproduction donnée par la succession de Lucien Bellemare;

110/05/11

TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU PROFIT DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé assurera l’organisation du tournoi de golf annuel, lequel permettra d’amasser des fonds pour la Croix Rouge canadienne - section MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT l’invitation qui est faite aux élus d’y participer;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’autoriser l’achat d’un billet pour le souper du tournoi de golf annuel de la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé;

Que cette dépense soit payée à même le budget des frais de représentation du Conseil municipal;

111/05/11

CONGRES DE L’ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l’association des directeurs municipaux du Québec organise son congrès annuel les 8, 9 et 10 juin prochain à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est intéressée d’y assister, afin de mettre à jour ses connaissances quant aux nouvelles lois municipales;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charette :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du Conseil municipal autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière à assister au congrès de l'ADMQ qui se déroulera à Québec;

QUE ses frais inhérents d'inscription, hébergement, transport et repas soient payés par la municipalité de Sainte-Ursule;

112/05/11

CLUB OPTIMISTE DEMANDE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Sainte-Ursule sollicite un appui financier afin de supporter les actions de la 5^{ème} édition du Gala Méritas;

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Sainte-Ursule est un organisme local dévoué à la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule est solidaire des actions posées par ses organismes locaux;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Yves Lessard :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule accorde un soutien financier spécifique de cent cinquante dollars (150\$) au Club Optimiste de Ste-Ursule pour l'organisation du « gala Méritas »;

QU'une aide financière générale de cinq cents dollars (500\$) leur soit accordée, telle que prévue au budget des subventions aux OBSL;

113/05/11

SOUTIEN FINANCIER POUR LES FÊTES DU 175^{ème} DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE

CONSIDÉRANT QU'un comité a été formé pour l'organisation des fêtes du 175^{ème} anniversaire de fondation de la paroisse de Sainte-Ursule;

CONSIDÉRANT QU'un budget a été adopté spécifiquement pour les activités reliées à cet événement unique;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule accorde une aide financière maximale de dix milles dollars (10 000\$) au comité du 175^{ème} de Sainte-Ursule;

QUE cette aide soit versée à la demande de la trésorière dudit comité;

QUE cette dépense soit payée à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2010;

114/05/11

ACHAT D'UN SYSTEME D'ALARME POUR LE NOUVEAU PETIT GARAGE

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait construire un nouveau garage sur les terrains municipaux de la rue Lessard;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'y installer un système d'alarme;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal autorise l'achat et l'installation, par la compagnie Alarme Mauricienne, d'un système d'alarme avec contact, infra-rouge et haut-parleur, pour le nouveau garage municipal construit à l'été 2010 sur les terrains municipaux du centre communautaire, sur la rue Lessard;

QUE cette dépense soit payée à même le budget du fonds d'administration;

115/05/11

SEMAINE DE TRAVAIL DE 4 JOURS POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DURANT LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière demande la possibilité de travailler du lundi au jeudi durant les mois de juillet et août prochain, et ce, sur un horaire de 28 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le vendredi la secrétaire-trésorière adjointe est présente au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à prendre congé les vendredis des mois de juillet et août prochain, étant ainsi rémunéré pour un horaire de 28 heures par semaine;

116/05/11

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL LES VENDREDIS DE JUILLET ET AOÛT

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ne travaille pas les vendredis des mois de juillet et août;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal est rarement achalandé les vendredis durant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE madame Sylvie Béland :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule autorise la fermeture du bureau municipal tous les vendredis, et ce, dès midi, durant les mois de juillet et août 2011;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

VARIA :

117/05/11

TOURNOI DE GOLF DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire L'Escale de Louiseville organise un tournoi de golf afin d'amasser des fonds pour l'aide aux étudiants;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule encourage les activités qui ont des objectifs d'aide à la jeunesse;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION UNANIME :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de deux (2) billets pour le souper du tournoi de golf de l'école secondaire L'Escale de Louiseville, dont les fonds amassés serviront à l'aide aux étudiants;

QUE cette dépense soit payée à même le budget des frais de représentation du Conseil municipal;

118/05/11

PROGRAMMATION TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2010-2013

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait adopté la résolution 244/10/10 à la séance ordinaire du 4 octobre dernier pour autoriser la directrice générale à préparer une programmation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite aux rencontres et discussions, ayant eu lieu avec des professionnels de la firme Teknika HBA inc., dans le cadre du projet de réfection d'aqueduc et de voirie, des modifications ont été apportées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler la résolution 244/10/10;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution pour la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur Yves Lessard :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante, comme si, ici, au long rédigé;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule annule la résolution 244/10/10;

QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière de compléter la programmation de travaux suivante, dans le cadre du programme TECQ, savoir :

- réfection complète de la voirie (incluant excavation, mise en forme, resurfaçage, acottement) dans le secteur dit « Petit Poste » du rang Fontarabie; *(ces travaux ont été réalisés en 2010, en même temps que l'assainissement des eaux usées dudit secteur)*

- remplacement de l'aqueduc existant (en fonte ductile) sur une section du rang Fontarabie à partir du numéro civique 3050 en allant vers le Nord pour rejoindre le réservoir d'eau potable; *(ces travaux seront exécutés en 2011)*

- réfection complète de la voirie (incluant excavation, mise en forme, resurfaçage, acottement) à partir du numéro civique 3000 en allant vers le Nord jusqu'à la jonction de la route Foisy (route 350); *(ces travaux seront exécutés en 2011)*

- réfection complète de la voirie (incluant excavation, mise en forme, resurfaçage, acottement) à partir du pont Fontarabie enjambant la Petite-Rivière-du-Loup jusqu'au numéro civique 1961, rue Principale; *(ces travaux seront exécutés en 2012 s'il reste des sommes disponibles)*

QUE le Conseil municipal mandate le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Ursule, tous documents relatifs à ladite programmation de travaux;

119/05/11

SOUTIEN FINANCIER AU BASEBALL RURAL

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle équipe de baseball rural a été mise sur pied à Sainte-Ursule;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait prévu des sommes au budget 2011 pour la mise sur pied de cette équipe locale;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule autorise la directrice générale et secrétaire trésorière à émettre un chèque au montant de cinq mille dollars (5000\$) pour la mise en place de la nouvelle équipe de baseball rural locale appelée « Les Patriotes de Sainte-Ursule »;

QUE cette somme soit payée à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2010;

120/05/11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

RÉJEAN CARLE, Maire

DIANE FAUCHER, Directrice générale et Secrétaire-trésorière